

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 28 mars 2022

Table des matières

1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils communaux des 15 novembre et 6 décembre 2021.	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	4
6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.	7
7. Préavis municipal No 01/2022 : Demande de crédit d'investissement de CHF 70'000,-- TTC pour le remplacement des stores des classes du CCS,	8
8. Préavis municipal No 02/2022 : Demande de crédit complémentaire de CHF 15'000,-- pour la réalisation d'un audit sur la sécurité informatique et la formation des usagers.	9
9. Préavis municipal No 03/2022 : Demande de crédit complémentaire de CHF 22'200.—TTC pour la mise en place d'un plan énergie et climat communal (PECC).	10
10. Divers et propositions individuelles	10
11. Annonce de préavis futurs.....	11

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité en leur souhaitant la bienvenue. Il accueille également les nouveaux élus qui, pour la première fois, découvrent la salle du Conseil.

La Secrétaire procède à l'appel : 47 conseillers sont présents et 8 sont excusés. Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président informe qu'une petite erreur s'est glissée au point 9 de l'ordre du jour, la demande pour le PECC est bien de CHF 22'200,-- et non pas de CHF 22'000,--. Il soumet à approbation l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité (44 oui, 0 non et 0 abstention).

3. Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils communaux des 15 novembre et 6 décembre 2021.

Comme expliqué par le Président lors de la séance du 6 décembre 2021, les deux derniers PV de l'année 2021 seront approuvés lors de cette séance.

Le procès-verbal du 15 novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité moins une abstention, avec les modifications décrites ci-dessous :

- le procès-verbal du 15.11.2021, M. Esselborn signale qu'à la page 9 au point 2, le crédit accordé pour la tondeuse est de Frs 30'500.00 et non pas 110'000.00 (montant relatif à la canalisation des Jordils),
- Mme la Syndique signale que tout au bas de la page 12, le Préavis 21/20021 n'a pas été amendé, et il faut donc retirer cette mention.

Le procès-verbal du 6 décembre 2021 est quant à lui approuvé tel quel à l'unanimité moins une abstention.

4. Communications du Bureau

Elections cantonales du 20 mars 2022 : tout s'est bien déroulé avec un taux de participation de 33 % et des résultats conformes à la tendance nationale. Le dépouillement s'est terminé à 14h30. Le deuxième tour pour l'élection du Conseil d'Etat se déroulera le 10 avril 2022.

5. Communications de la Municipalité

Mme Louise Schweizer, syndique souhaite la bienvenue dans cette salle.

Ressources Humaines : Suite aux nombreux départs, une réflexion a été entamée sur un nouvel organigramme pour mettre l'accent sur la coordination entre les services, en créant un nouveau poste de « chef des services externes » qui regroupera les services des forêts, des eaux, de l'urbanisme, des constructions, des bâtiments et la déchetterie. Cela permettra d'avancer plus efficacement sur les projets en cours.

Concernant le poste de M. Christian Vuillomenet, qui part au mois de juin, nous avons trouvé son remplaçant qui va débiter le 1^{er} mai. Il s'agit d'un fontainier qui travaillait à la commune de Gland.

M. Domingos Ganco Mendes, responsable du service des espaces Verts, a également donné sa démission pour fin mai 2022, une annonce est parue pour le recrutement.

Sécurité : la Municipalité a reçu de nombreuses demandes concernant les abris antiatomiques disponibles. C'est la raison pour laquelle nous avons dû insérer une information sur le site internet de la commune afin de rassurer la population. Comme expliqué, c'est le Service cantonal de la sécurité civile et militaire en collaboration avec l'ORPC régional qui gère la distribution des abris. Bien que le climat soit tendu, il n'y a pas d'indication concrète qui nécessitent de déclencher des mesures d'urgence. **M. François Esselborn** relaye une question qui lui a été posée par plusieurs personnes, et demande s'il y a une « place pour tout le monde » dans ces abris. Mme la Syndique répond par l'affirmative, notre pays étant l'un des mieux lotis en la matière.

Par contre, Mme la Syndique recommande de télécharger l'application SwissAlert qui sert à communiquer les informations officielles. Elle encourage également à télécharger l'application « OiOi Web » dont la Municipalité se sert pour communiquer des notifications au sujet de la commune.

Rapport de gestion : le rapport de gestion est à bout touchant, il reste quelques relectures à faire. C'est le premier de la législature et il est de ce fait assez conséquent et très détaillé, ce qui permet d'être très précis. Les années suivantes, l'accent sera mis sur l'évolution de la commune d'année en année et les rapports de gestion seront donc plus succints.

Piscine de Bassins : Madame la Syndique rappelle que les habitants d'Arzier-Le Muids ont des prix spéciaux.

Fêtes : le 13 avril, la bibliothèque communale organise une balade contée, le 1^{er} mai, la Société de développement fait une balade sauvage, le 25 juin se tiendra la Fête de la fontaine et le 1^{er} juillet, aura lieu la Fête des enfants qui clôture l'année scolaire.

M. Nicolas Ray, municipal : informe que la commune a eu gain de cause dans le projet du Bix, l'école de Le Muids. C'est un immense soulagement. Nous allons prendre trois semaines à un mois pour reprendre la main sur ce dossier et renouer des contacts avec les prestataires. Il faudra relancer l'ensemble des souscriptions car les appels d'offres de 2018 ne sont plus valables. La décision a été prise de mettre l'ensemble des lots du projet en soumission en une seule fois afin de pouvoir calculer rapidement l'éventuel surcoût qu'occasionnerait le bâtiment. Si le coût est supérieur, il devra y avoir une demande de crédit complémentaire. Le début des travaux est prévu au printemps prochain.

L'AISGE avait mandaté une entreprise pour faire une projection démographique des cinq communes sur les vingt prochaines années (de 2020 à 2040). La primeur des chiffres sera donnée aux membres du conseil intercommunal de l'AISGE. La Municipalité enverra ce rapport au bureau du conseil qui le communiquera ensuite aux membres du conseil.

Comptes 2021 : les comptes sont en train d'être bouclés, les revenus sont tels qu'ils avaient été estimés pour tout ce qui est du niveau « calculable » ; nous avons eu de bonnes surprises au niveau des revenus extraordinaires. D'autres part, les dépenses ont été moins importantes que prévu. Le résultat 2021 est bon mais pose un certain nombre de questions quant à la précision de notre budget. La différence des charges entre ce qui est budgété et la réalité étant parfois trop importante, la Municipalité va procéder à un changement de sa manière de travailler afin d'avoir des budgets qui soient plus conformes à la réalité. Les comptes seront présentés à la séance du conseil communal du mois de juin.

M. Denis Berger, municipal :

Travaux : le grand arbre du cimetière a dû être abattu car il représentait un danger. Un grand nettoyage du lieu et une désaffectation partielle est prévue.

SDIS de Nyon-Dôle : il compte 53 sapeurs (19 sapeurs habitent à Arzier-Le Muids et 34 à St.-Cergue). En 2021, ils sont intervenus 44 fois dont 23 concernent notre commune (5 interventions feu, 7 interventions pour assistance de personnes et animaux, 3 inondations, 2 interventions relatives à la pollution, 2 interventions pour services techniques et 4 alarmes automatiques. Le SDIS fonctionne avec 6 véhicules d'intervention basés à Saint-Cergue. Il y a 3 gros véhicules lourds et 3 véhicules légers transport de personnes. A cela s'ajoute un quad pour la recherche de personnes en forêt qui est mis à disposition par la commune de Saint-Cergue et qui a été utilisé cet hiver pour deux personnes qui s'étaient perdues dans les alpages. Notre site est mené de main de maître par le Commandant Michael Zeiler de Saint-Cergue.

Cinq nominations sont intervenues cette année :

- M. Florian Gay d'Arzier, Premier-lieutenant et membre de l'Etat-Major
- M. Marcel Vaucher d'Arzier, premier-lieutenant
- M. Bertrand Salero de Le Muids, Lieutenant
- M. Adrien Crot de Le Muids, Sergent
- M. Domingos Mendes de Le Muids, Caporal.

Un très grand merci à toutes ces personnes qui sont engagées pour notre sécurité.

Notre site St.-Cergue/Arzier comprend également une école de Jeunes Sapeurs dont le site est à Arzier et qui compte actuellement 23 jeunes sapeurs-pompiers de 9 à 16 ans, garçons et filles confondus. Sur ces 23 jeunes, 13 viennent de notre commune et 10 des communes avoisinantes qui viennent s'entraîner environ deux fois par semaines à Arzier ou à la caserne de Saint-Cergue si le temps est mauvais. Ces jeunes recrues sont accompagnées et formées par 10 personnes que nous remercions également chaleureusement.

Rendez-vous à ne pas manquer, le 27 août 2022 se tiendra le rassemblement Franco-Suisse à la Vallée de Joux avec des exercices et des démonstrations. Les jeunes-sapeurs y participeront également.

M. Christian Dugon, municipal,

La source du Montant est exploitée grâce à une concession de l'Etat datant de 1950 par les communes d'Arzier-Le Muids, Genolier et Gland. Elle produit un débit variable nécessitant un traitement complet. Les communes recherchent depuis une trentaine d'année le moyen de garantir la sécurité d'exploitation par le captage d'une nouvelle ressource pour couvrir les besoins de pointe et pour palier au tarissement de la source du Montant comme en 1976 ou encore tout récemment en 2020.

Après plusieurs études hydrologiques, le SIDEMO a mis à l'enquête publique un dossier de demande de concession pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille. Les communes d'Arzier-Le Muids, Bassins, Begnins et Vich, pour le compte du SIDEMO, soumettent à l'enquête publique du 25 mars au 25 avril 2022 des ouvrages de captages entre le Montant, La Cézille et la Genolière. Le dossier d'enquête peut être consulté auprès du Greffe de chaque commune.

Si le besoin s'en ressent, M. Dugon peut faire parvenir via l'Extranet le dossier explicatif des recherches effectuées dans ces nappes souterraines car il y a eu quelques discussions quant aux risques et à la protection de la forêt.

La source des Coteaux a été mise en service. C'est la plus importante des ressources entièrement communales exploitées par Arzier-Le Muids. L'eau captée est récupérée dans le réservoir communal des Coteaux et alimente tout le bas de la commune (le village de Le Muids, les quartiers des Pralets et Fin d'Elez ainsi que la Clinique de Genolier). Cette réalisation a consisté à forer un nouveau puit dans la parcelle 678 située en amont du réservoir. L'eau y est maintenant aspirée par trois pompes et injectée dans la nouvelle conduite posée entre le puit et le réservoir des Coteaux. Le puit est équipé de trois pompes d'une capacité de 70 litres/min. chacune, qui peuvent fonctionner individuellement ou simultanément selon les besoins. Aucun incident ou accident majeur n'a été signalé pendant la réalisation de cette première phase, nous avons par contre subi deux mois de retard sur la livraison du matériel technique. Il reste maintenant à faire la détermination des zones S1, S2 et S3 par l'hydrologue, la pose du grillage au pourtour de la zone S1 et l'établissement des servitudes de passage des canalisations sur l'ensemble de son parcours entre le puit et le réservoir.

M. Yann Muffat, municipal :

CAD : la phase 1 est terminée par le bureau d'étude. Si tout se passe comme prévu, un préavis concernant le chauffage à distance sera présenté au mois de juin.

Urbanisme : Concernant le PAC (plan d'affectation communal), un tout-ménage sera adressé à tous les citoyens durant de mois d'avril. L'ensemble du dossier sera mis à l'enquête publique du 4 mai au 10 juin 2022.

Compte tenu de la complexité du projet, deux séances de présentation publiques sont prévues les 5 et 24 mai à 20h00 au CCS.

Une délégation de la commune ainsi que son mandataire sera à disposition des intéressés pour toute information concernant ce dossier le 24 mai de 14h00 à 18h30 sur inscription.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.

APEC : **M. Brügger** : pas de communication

AISGE : **Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** : la prochaine séance se tiendra à Givrins le 13 avril 2022 avec trois préavis (comptes 2021 école, comptes 2021 accueil de jour et une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 de Frs 10'000.00 concernant la location des deux bâtiments portacabine sur la commune de Genolier qui contiennent des classes en attendant la nouvelle école.

Elle profite pour rappeler le procédé du paiement de l'AISGE : 50% sont basés sur le nombre d'habitants de chaque commune et 50% sur le nombre d'enfants scolarisés.

CICR : **M. Frédéric Guilloud** : une séance a eu lieu le 10 mars 2022 durant laquelle deux préavis ont été votés. Le premier concerne le programme régional de développement touristique de nature et l'autre concerne l'autorisation générale de placer des fonds disponibles de la trésorerie intercommunale.

RAT : **Mme Gwendoline Nydegger** : la prochaine séance se tiendra le 12 avril 2022.

Commission du Feu / CIA SDIS Nyon-Dôle / ORPCi : **M. François Esselborn**

ORPCi : une séance extraordinaire s'est tenue le 19 janvier 2022 dont vous trouverez le rapport sous l'**annexe n°1**. La prochaine séance est fixée le 30 mars 2022. Lors de cette réunion, il y aura notamment la nomination d'un membre du CODIR et d'un vice-président au Conseil intercommunal et les comptes 2021 ainsi que le rapport de gestion seront présentés.

SDIS : concernant le rapport d'activité du 14 janvier 2022 du SDIS Nyon-Dôle, le commandant Michaël Zeiler pour le site Saint-Cergue/Arzier s'inquiète de l'effectif et du sous-dimensionnement de la caserne au vu de l'augmentation de la population, essentiellement à St-Cergue.

Le communiqué de presse du rapport d'activité du 17 mars 2022 du SDIS Nyon-Dôle dans son ensemble est joint à ce PV sous l'annexe n° 2.

7. Préavis municipal No 01/2022 : Demande de crédit d'investissement de CHF 70'000,-- TTC pour le remplacement des stores des classes du CCS,

Pas de complément d'information apporté par la Municipalité :

M. Didier Hermann pour la commission des finances :

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal 01/2022 tel que présenté par la Municipalité, soit :

- 1) d'adopter le préavis municipal n° 01/2022 relatif à la demande de crédit de CHF 70'000,-- TTC pour le remplacement des stores du CCS,
- 2) de financer ce dernier par la trésorerie,
- 3) d'amortir ce projet sur 20 ans par prélèvement au fond de rénovation du bâtiment.

M. Philippe Esseiva pour la commission ad'hoc informe qu'après avoir pris connaissance du préavis municipal 01/2022 et en avoir débattu, la commission conclut à son acceptation tel que proposé.

Le Président ouvre la discussion.

M. Frédéric Boy voudrait savoir quel est le type de stores extérieurs pour se rendre compte par rapport au montant demandé. **M. Yann Muffat** indique que c'est des stores toile à chute verticale CT 105 à manœuvre électrique et ils seront installés par Proma, la même entreprise qu'il y a 30 ans.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** passe donc au vote.

Le Préavis municipal N° 01/2022 est approuvé à l'unanimité moins une abstention (44 oui, 0 non et 1 abstention)
--

8. Préavis municipal No 02/2022 : Demande de crédit complémentaire de CHF 15'000,-- TTC pour la réalisation d'un audit sur la sécurité informatique et la formation des usagers.

Pas de complément d'information apporté par la Municipalité.

M. Frédéric Guilloud pour la commission des finances, informe qu'après en avoir pris connaissance, l'avoir examiné et débattu en commission propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis 02/2022 tel que proposé par la Municipalité :

1) D'adopter le préavis municipal No 02/2022 relatif à la demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 15'000,-- pour la réalisation d'un audit sur la sécurité informatique et la formation des usagers.

2) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2022 de CHF 15'000,--.

M. Frédéric Guilloud informe qu'une erreur s'est glissée dans les conclusions de ce rapport, il s'agit bien du préavis n° 02/2022 et non pas du 03/2022.

D'autre part, il constate une erreur d'addition à la page 3 du préavis émis par la Municipalité. En effet au point 3. A « Label Cybersafe », l'addition entre les deux chiffres ne donne pas les Frs 5'524,00 indiqués. **M. Nicolas Ray** répond que c'est les chiffres qui leur ont été donné, il suppose qu'il s'agit d'un rabais dont la ligne n'aurait pas été ajoutée.

M. Patrick Ple, pour la commission ad'hoc informe qu'après avoir pris connaissance du préavis municipal 02/2022 et en avoir débattu, la commission a conclu à son acceptation tel que proposé.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley demande quel sera le type de formation (par rapport au prix de Frs 3'600.00). **M. Nicolas Ray** précise qu'il y a deux séances de max 12 participants. Il y aura trois sessions de 3x2 heures. Il y aura du matériel de support de cours.

M. Alexandre Jorge demande quel type de sauvegarde ce sera. **M. Nicolas Ray** répond que c'est une sauvegarde sur bande « physique » qui ne sera pas stockée à Arzier-Le Muids. Rien ne sera virtuel.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe donc au vote.

Le préavis 02/2022 est approuvé à l'unanimité moins une abstention (44 oui, 0 non et 1 abstention)

9. Préavis municipal No 03/2022 : Demande de crédit complémentaire de CHF 22'200.—TTC pour la mise en place d'un plan énergie et climat communal (PECC).

M. Nicolas Ray informe que ce préavis n'est pas une réponse au postulat du mois de décembre. La Municipalité travaille encore sur la réponse. C'est deux choses distinctes.

M. Pascal Voutat pour la commission des finances :

Après en avoir pris connaissance, et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal 03/2022 tel que proposé par la Municipalité, soit :

- 1) d'adopter le préavis municipal n° 03/2022 concernant la demande de crédit complémentaire de CHF 22'200,-- TTC pour la mise en place d'un plan énergie et climat communal (PECC),
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2022 de CHF 22'200,--,
- 3) d'accepter les revenus supplémentaires de CHF 14'800,-- correspondant aux parts des communes partenaires.

M. Frédéric Boy, pour la commission ad'hoc, informe qu'après avoir pris connaissance du préavis municipal 03/2022 et en avoir débattu, elle a conclu à son acceptation tel que proposé.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe donc au vote.

Le préavis 03/2022 est accepté à une large majorité (44 oui, 1 non et 0 abstention)

10. Divers et propositions individuelles

M. Inal Uygur a été approché par l'un de ses concitoyens dont il voudrait partager les inquiétudes. C'est une personne qui fait beaucoup de randonnées et de vélo et qui a constaté deux choses. La première est qu'il y a énormément de déchets de long des routes et la seconde est que le petit pont de l'Oujon est en très mauvais état et devient dangereux. **M. Christian Dugon** annonce qu'il y a un projet de préavis en cours pour la rénovation de ce pont à hauteur d'environ Frs 25'000,--.

M. Nicolas Vout a vu l'état du pont et selon lui la somme de Frs 25'000,-- est très exagérée au regard des travaux à effectuer. **M. Christian Dugon** informe qu'il y a des travaux importants qui ne sont pas forcément visibles. A voir peut-être si le Parc Jura Vaudois participerait.

M. Didier Hermann est heureux que l'école puisse enfin se faire mais est surpris que les travaux ne commencent pas plus tôt. **M. Nicolas Ray** informe qu'une canalisation doit être

déplacée au préalable. Les soumissions prennent beaucoup de temps, c'est la raison pour laquelle le délai du début des travaux semble si long.

M. Pascal Voutat, toujours au sujet de l'école, s'inquiète des augmentations qui vont intervenir, il faudra mettre un budget avec une réserve de fluctuation. **M. Nicolas Ray** explique qu'il est très compliqué d'obtenir des offres et actuellement les entreprises ne font que rarement des offres valables six mois voire un an. Il s'agit plutôt d'offres valables deux semaines.

M. Frédéric Boy, propose de fixer les prix moyennant un renchérissement via une entreprise générale. **M. Nicolas Ray** confirme que c'est une option qui est maintenant en effet sérieusement envisagée par la Municipalité.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley revient sur les petits poteaux en face de l'entrée pédestre de l'école, qui protègent les enfants où il n'y a pas de trottoir, qui ont été ôtés dont elle a parlé à la dernière séance. La Municipalité informe qu'ils ont été remis en place tout récemment.

Mme Ana Hübscher est très contente de réintégrer cette salle aimerait être rassurée quant à l'aération/ventilation de cette dernière. La Municipalité informe qu'elle est régulièrement aérée par l'ouverture des fenêtres.

11. Annonce de préavis futurs

Mme la Syndique informe ne pas avoir de préavis prêts pour le prochain conseil. La prochaine séance du 30 mai est donc annulée. La prochaine séance se tiendra le lundi 20 juin 2022 avec comme préavis les Comptes, la Gestion ainsi que le CAD (chauffage à distance).

Elle invite les membres présents au verre de l'amitié étant donné que nous avons maintenant à nouveau le droit de le faire.

Le Président clôt la séance en remerciant la présence de chacune et de chacun à ce Conseil. Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée :

La séance est levée à 21h21



Le Président
Christophe PATARIN



La Secrétaire
Nathalie GAY